

## Déclaration CFDT-VNF au CTU Plénier du 18 OCTOBRE 2018

Mesdames et Messieurs de la Direction,  
Cher(e)s collègues,

L'équivalent de plusieurs mois de précipitations est tombé en seulement quelques heures ou quelques jours sur le Sud de la France et s'en découle un bilan très lourd, humainement, socialement et matériellement.

Dans ce moment de crise, parfois désastreux et catastrophique pour certains, le directeur général s'est rendu sur le terrain. Il a pris l'initiative de l'envoi d'un mail pour exprimer son soutien et sa gratitude vis-à-vis des personnels. En effet, comme il l'a souligné, sans faillir, les personnels étaient en première ligne. Ils ont su, une nouvelle fois, se mobiliser pour contenir le mieux possible les conséquences de ces précipitations, faciliter l'écoulement de la crue, surveiller, mettre en sécurité et informer. Enfin, il a reconnu la qualité de leurs actions et leur attachement au service public.

En cela, la CFDT-VNF salue cette approche. Les mots seuls ne font pas tout mais dans de tels moments, il est important que le personnel sache que la direction est à leur côté, mobilisée et reconnaissante.

Dans cette région, des pertes humaines sont à déplorer et nombreux sont ceux qui ont tout perdu. Certains collègues ont, quant à eux, subi d'énormes dégâts dans leur logement de service suite aux inondations, d'autres sont isolés suite à des axes impraticables et les dégâts matériels dans les services sont parfois majeurs.

La CFDT-VNF vous demande de tout mettre en œuvre pour évaluer les dégâts le plus rapidement possible et de dégager les crédits suffisants pour permettre aux agents, dont le logement de service est impacté, de retrouver des conditions de vie normales. La CFDT-VNF vous demande de ne pas pénaliser les personnels qui n'ont pas été en capacité de se rendre sur leur lieu de travail et cela de manière totalement indépendante de leur volonté. Enfin, nous vous demandons de prévoir un CHSCT extraordinaire dès que les éléments suffisants vous permettront de rendre compte de la situation et des actions d'urgences qui seront mises en place.

Sur un autre plan, la CFDT-VNF souhaite revenir sur le sujet de la filière domaniale. Notamment, sur le courrier que la DRHM a pu adresser à la CFDT-VNF confirmant qu'aucune réorganisation en DT ne serait mise en œuvre avant l'aboutissement de l'étude mise en place par la DEV et les retours auprès du CTU Plénier. Lors d'une précédente réunion plénière, la direction a de nouveau confirmé ses propos devant l'ensemble des représentants du personnel et donné son assentiment sur le fait que la transparence devait être faite auprès des instances locales et les personnels concernés.

La réunion bilatérale avec la direction territoriale NPDC et la section de la CFDT-VNF a bien eu lieu, mais le discours porté par la DT était loin d'être aussi clair et rassurant, bien au contraire. A titre d'exemple, le gel actuel du poste d'assistante au Pôle Domaine de Waziers serait en corrélation avec les scénarios proposés à la Direction Générale en juillet 2018 pour tenir compte de la réduction des effectifs imposée à la DT. Cette démarche serait à ce jour non entérinée par le Sièg. La démarche comme a pu l'indiquer la DT NPDC, serait indépendante de l'étude filière RH Domaine en cours qui porterait davantage sur le développement à moyen terme des outils DDEV, notamment Scot+.

Ce n'est absolument pas ce qui avait pu être présenté en mars 2018 lors du CTU Plénier. Il avait été au contraire précisé que l'objectif ne serait pas de supprimer des postes mais de prendre le temps de faire un bilan de l'existant et une réelle étude d'impact RH sur le périmètre national. Nous en sommes loin, alors que le bilan n'a pas encore été présenté, des suppressions de poste sont déjà en cours et cela sans aucune réflexion globale sur la filière métier et son devenir.

Nous dénonçons cette pratique et ce double langage entre la direction de VNF, les directions du Siège et les directions territoriales. Cet exemple n'en est qu'un parmi d'autres et ce n'est plus acceptable. Les personnels entendent rumeurs et bruits de couloir et ne sont informés de rien ni aucunement associés aux réflexions en cours alors que ce sont eux qui seront les premiers impactés.

Nous vous demandons des garanties étant donné qu'il semble que ce soit la direction du Siège qui doit entériner les projets des DT.

Comment ne pas faire le lien avec le rapport d'expertise GBCP. Le triste constat sur la méthodologie mise en œuvre par la direction, les manquements graves au bon sens du management, le désintérêt porté aux personnels, les conséquences de choix inappropriés ponctuées d'un manque avéré de moyens tant pour les outils de travail que pour les effectifs sont les symptômes des RPS et de la maladie qui gangrène VNF. Casser ce qui fonctionne, briser la motivation des personnels en les déconsidérant et en ne les associant en rien alors qu'ils connaissent parfaitement leur métier contrairement à vous tous qui décidez « en chambre ». Voilà au fil de l'eau le quotidien des personnels dans cet EPA.

Votre surdité au dialogue social et votre capacité à tenir des réunions pour simplement répondre à quelques obligations bien plus que de les mener avec une recherche et une concertation positive et constructive, vous ont conduit à dépenser une nouvelle fois de l'argent pour vous entendre dire, par un cabinet agréé par le ministère, ce que nous vous répétons depuis des années.

En parlant de RPS, comment considérez-vous la pression latente imposée aux personnels de l'atelier de FERIN, de la DT NPDC ? Voilà maintenant 3 ans qu'une pression considérable pèse sur leurs épaules par un jeu malsain de certains responsables qui laissent entendre que faute d'une productivité suffisante, la pérennité de l'atelier et donc de leur poste serait en danger avec une menace de fermeture de l'atelier à l'horizon 2020.

Nous avons rencontré une équipe de personnel passionnée par leur métier, investie au-delà d'un simple travail pour mettre en exergue tout le talent et les compétences qui sont les leurs et qui servent les intérêts de multiples directions territoriales. En retour, comment sont-ils considérés ? Outre la crainte véhiculée pour leur avenir, on chronomètre le temps passé à effectuer des soudures sans jamais tenir compte des impératifs liés à la certification de l'atelier, à la complexité de certaines soudures dans des positions acrobatiques ni même le manque de personnel. On traîne des pieds pour autoriser le recours aux heures supplémentaires pourtant plus que nécessaire pour répondre à des délais improbables pour lesquels d'ailleurs les têtes pensantes n'ont jamais sollicité leur avis d'expert. Le rendement... le rendement ... le rendement, coûte que coûte et peu importe les conséquences sur les conditions de travail et sur la reconnaissance du personnel.

Madame la directrice, vous le savez, l'atelier de FERIN est reconduit dans le SPSI à horizon 2023. Vous le savez également, l'atelier de FERIN, dans lequel vous avez investi des milliers d'euros dans des travaux, est une vitrine pour VNF grâce aux compétences rares et à l'expérience dont fait preuve son personnel. Il serait inacceptable de perdre ces compétences et cette valeur ajoutée pour une nouvelle externalisation. Alors, dès maintenant, nous vous demandons de mettre fin aux spéculations qui laissent à penser le contraire dans le seul objectif de pousser le personnel à produire toujours plus. Si vous souhaitez développer ce site et pouvoir répondre encore davantage aux sollicitations des DT, nous vous invitons à l'inverse à y mettre les moyens suffisants.

La CFDT-VNF souhaite rappeler, une nouvelle fois, que l'accord triennal portant sur la cartographie des emplois à VNF et notamment la répartition des emplois publics et privés dans l'EPA arrive à son terme à la fin de cette année. Tel que le prévoient les textes, VNF doit entamer la concertation et la négociation pour le prochain accord 2019 / 2021. La CFDT-VNF pose son cadre de négociation en affirmant son attachement à la mixité des statuts qui composent VNF et à la préservation de l'équilibre de ces derniers. Nous en profitons pour dénoncer à nouveau l'accroissement des contrats précaires à VNF, générateur de situations personnelles difficiles pour ces CDD. Le choix purement économique et de facilité pour la direction de basculer l'ensemble des CDD en droit public est lui aussi dénonçable et renforce encore plus la précarité de ces derniers.

Le directeur général a affirmé au dernier conseil d'administration qu'il commençait à connaître la liste des revendications de la CFDT-VNF. Rassurez-le, elle n'est pas exhaustive ! La CFDT-VNF note un réel progrès du directeur car il semble donc avoir passé du stade où il écoutait, au stade d'entendre et maintenant de connaître.

A quand l'étape de faire ? Pour ne pas faillir nous concluons cette déclaration en vous listant les sujets en souffrance :

- Où en est votre plaidoirie auprès de Bercy pour mettre fin à la triple contrainte d'ETPT, d'ETP et de masse salariale qui handicape VNF au quotidien dans son fonctionnement ?
- Où en est le contenu du projet de COP et la mythique lettre de mission du DG ?
- Où en est le dialogue de gestion et vos réflexions pour répartir la nouvelle baisse de 96 ETP annoncée pour 2019 alors que la plupart des services sont à l'os ?
- Où en est la simulation demandée par la CFDT-VNF concernant l'impact financier pour les agents suite à l'avantage en nature pour les logements en COP A et COP 15 ?
- A quelle date le dispositif de l'intérim sera de nouveau rémunéré pour les personnels de droit public et confirmez-vous le rattrapage pour les intérimaires déjà effectués ou en cours ?
- Où en êtes-vous sur l'étude d'impact pour le remboursement de cotisations indûment prélevées sur le salaire des OPA ayant perçu le complément de la prime de rendement ?
- Quelle enveloppe avez-vous mis en place pour le CIA cette année ? Ferez-vous une transparence auprès des représentants locaux du personnel quant à sa répartition ? Sachant que nous considérons le sujet des commissions locales indemnitaires, dont vous avez décidé la suppression de manière unilatérale, comme une entrave à l'exercice de nos missions d'information des personnels et comme une façon d'échapper aux remarques éventuelles des représentants du personnel sur des oublis ou des erreurs dont les personnels souffriront.
- Où en est la communication auprès des personnels pour le prélèvement de l'impôt à la source ?

A quelle date obtiendrez-vous les moyens pour commencer à construire une réelle communauté de travail au sein de l'EPA et ainsi permettre :

- la mise en place des titres restaurant pour les agents de statut public qui n'ont pas accès au restaurant administratif ;
- un dispositif d'intéressement pour les agents de droit public ;
- des moyens renforcés pour l'action sociale.

La CFDT-VNF ne baissera pas les bras et ne souffrira d'aucune usure quant à sa détermination à faire avancer l'ensemble de ces sujets et tout ce qui pourra servir le devenir de VNF, son personnel, les conditions de travail et l'ascenseur social pour tous.



**N'HÉSITEZ PLUS !**

**CONTACTEZ-NOUS !**

- ✉ Par mail : [cfdt@vnf.fr](mailto:cfdt@vnf.fr)
- ☎ Par téléphone : 06 07 69 30 65
- 🌐 Sur notre site web : [www.elections-cfdtvnf.fr](http://www.elections-cfdtvnf.fr)